



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une tyrolienne - Domaine skiable du SAUZE - SUPER SAUZE - Commune d'Enchastrayes

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44° Equipement sportif ou de loisirs b) Parc d'attraction à thème ou attractions fixes	Création d'un tyrolienne en 2 tronçons, entre le Sommet du Télésiège débrayable 6 places du Brec et le SUPER-SAUZE.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'une tyrolienne en deux tronçons, avec une plateforme intermédiaire, pour une descente cumulée de 2 034m de long et une pente moyenne de 22,7%. De très légers terrassements seront à prévoir au droit des plateformes (amont, intermédiaire et aval) et un défrichage de faible emprise devra être réalisé sur le dernier tronçon. Au niveau de la plateforme d'arrivée, différents agrès permettront de redescendre au niveau du sol.

Aucune exploitation nocturne n'est envisagée pour ce projet.

Plus de précisions dans la note complémentaire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Bien conscient des enjeux de la montagne de demain, et dans la continuité de sa diversification et de son développement multi-saisons, la MAIRIE D'ENCHASTRAYES, souhaite élargir son offre en créant une tyrolienne, accessible en remontée mécanique, et ouverte en saison hivernale, estivale et potentiellement étendue à la saison automnale.

Ce projet de tyrolienne offrira aux vacanciers de la vallée d'Ubaye un survol unique de la Combe de la Goutta, en prenant son départ au sommet du Télésiège débrayable 6 places. Facilement accessible depuis la station du SUPER-SAUZE. Son emplacement constitue donc un atout évident dont l'ensemble des vacanciers et population de la vallée de l'Ubaye pourront profiter.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet de tyrolienne est situé sur le secteur du SUPER-SAUZE.

Les travaux consistent à :

- 1/ Défricher les arbres présents dans l'emprise du projet, au droit de la plateforme intermédiaire sur le second tronçon de la tyrolienne ;
- 2/ Décaper et stocker la terre végétale de l'emprise de chaque pylône et chaque plateforme ;
- 3/ Réaliser les fondations des plateformes, ainsi que les ancrages profonds des câbles sur les plateformes amont et intermédiaire. Réaliser les massifs de pylônes ;
- 4/ Construire les différentes plateformes, et installer les pylônes et les câbles ;
- 5/ Remise en place de la terre végétale et revégétalisation des surfaces impactées temporairement;
- 6/ Pose d'une ligne avifaune

Les emprises au sol des plateformes sont d'environ :

- 25 m<sup>2</sup> pour la plateforme amont, accompagnée d'un chalet d'environ 25 m<sup>2</sup> également (Hauteur:8,4m)
- 5m<sup>2</sup> pour le pylône intermédiaire (Hauteur: 8m)
- 35 m<sup>2</sup> pour la plateforme intermédiaire (Hauteur: 9,5m)
- 30 m<sup>2</sup> pour la tour d'arrivée (plateforme aval) (Hauteur: 9,5m)

Un défrichage d'une surface inférieure à 1000m<sup>2</sup> est à prévoir, ponctuellement le long de l'axe du second tronçon.

Les travaux dureront environ 3 mois, du mois d'Août à Novembre 2022, à l'exception du défrichage qui aura lieu sur quelques jours juste après le mois d'Août. Cela permettra d'éviter un déboisement durant la période sensible de l'avifaune, (Avril à Juillet).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La tyrolienne sera exploitée en hiver durant les heures d'ouverture du domaine skiable, mais également en saison estivale durant les heures d'ouverture des remontées mécaniques. Son ouverture pourra potentiellement être étendue à la saison automnale.

Le gestionnaire de la tyrolienne n'est pas encore définie.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à autorisation de défrichement
- à une demande de permis de construire
- à une demande autorisation DGAC

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur tronçon 1 : .....	1381 m
- Pente moyenne tronçon 1 : .....	25,67%
- Hauteur max de survol sur le tronçon 1 : .....	71m
- Longueur tronçon 2 : .....	653 m
- Pente tronçon 2 : .....	16,54%
- Hauteur max de survol sur le tronçon 2 : .....	29m
- Surface défrichée : .....	0,1 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine skiable ski alpin du SUPER-SAUZE.  
Commune d'Enchastrayes.

Gare de départ : E1014  
Gare Intermédiaire : E0379  
Gare d'arrivée : E0387

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Enchastrayes:

Plateforme amont Long. 6° 41' 03.9 E Lat. 44° 20' 29,8 N

Plateforme intermédiaire Long. 6° 40' 51.9 E Lat. 44° 21' 13.4 N

Plateforme aval Long. 6° 41' 00.1 E Lat. 44° 21' 34.7 N

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non



Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes - Vallée de l'Ubaye
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ouvrage ou installation du projet n'est situé à proximité d'une zone humide, ni en amont immédiat. Plus de précisions dans la note complémentaire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé hors périmètre réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages du projet sont éloignés des zones de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3 km de la zone de projet. Le site Natura 2000 est situé derrière une crête qui fait écran.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peu d'impact sur les habitats naturels, qui sont souvent anthropisés (type zone rudérale ou piste de ski végétalisée) ou très bien représentés à l'échelle de la zone de projet et du domaine skiable. Les habitats humides ne sont pas impactés. Pas d'impact direct sur la flore patrimoniale. Un dérangement de l'avifaune est attendu lors des travaux. Le défrichement aura lieu après le mois de juillet. Une ligne avec des repères avifaune sera installée pour l'exploitation du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet entraînera le défrichage d'espaces naturels forestiers inférieure à 0,1 ha. Il s'agit principalement d'un défrichage en lisière le long d'un chemin communal. Plus de précisions dans la note complémentaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, même s'il n'est pas soumis à des contraintes réglementaires du PPRN, est situé sur l'emprise de zones avalancheuses. Le projet tient compte de ces différents risques, notamment au travers du PIDA ou d'une mission géotechnique. Plus de précisions dans la note complémentaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements uniquement liés à l'utilisation d'engins de chantier en phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux généreront du bruit mais cet impact est temporaire. Les habitations du SUPER-SAUZE sont suffisamment éloignées de la plateforme d'arrivée.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune perte d'espace agricole prévues dans ce projet. A prévoir, une perte temporaire liée à la phase travaux. Après revégétalisation, aucune perte.  Plus de précisions dans la note complémentaire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Voir note complémentaire

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures d'évitement :

Adaptation du calendrier de défrichement

Passage d'un écologue avant la phase travaux pour mise en défens de la flore protégée

Mesure de réduction :

Revégétalisation du site après travaux, Mesures envers l'avifaune

Traitement des nouvelles lisières

Suivi des préconisations du géotechnicien

Suivi des prescriptions de l'aviation civile, militaire, et secours hélicoptères en montagne

Prévention de la pollution en phase travaux, rédaction d'un cahier des clauses environnementales

Mesures compensatoires :

Des mesures compensatoires au titre du Code Forestier seront mises en place dans le cadre du dossier de défrichement.

Plus d'informations dans la note complémentaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un cours d'eau.

Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'une zone humide ni en amont immédiat.

Pas de zone avalancheuse sur l'emprise du projet.

Un géotechnicien validera la stabilité des ouvrages et ses préconisations seront prises en compte.

Les milieux naturels sont impactés sur des surfaces réduites et ceux-ci sont souvent déjà anthropisés.

Moins de 0,1ha seront défrichés en lisière.

Des mesures sont prises vis à vis de l'avifaune.

Contact avec Aviation civile. Pour ces raisons, le projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Enchastrayes

le, 31/01/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**LE MAIRE,**

**A. OLIVERO**





LE MARI

OLIVERO